

Le cercle des 7.072

Plus de 7.000 ne sont plus devant leur classe, mais restent à la charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles

« enseignants disparus »

Il y a 7.072 enseignants qui ne se trouvent plus devant leur classe, mais qui restent à la charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour un budget conséquent : plus de 114 millions en 2017 ! Ce sont les profs nommés, mais « mis en disponibilité », dans près d'un cas sur deux parce qu'ils sont « en préretraite », mais aussi pour convenances personnelles ou parce qu'ils sont en mission.

C'est la ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns (cdH), qui a lâchés ces chiffres au député cdH de Soignies François Desquesnes. « Le nombre d'enseignants concernés par la mise en disponibilité, en 2017, est de 7.072 », lui a répondu la ministre avant de détailler : 13,5 % des enseignants concernés sont en mise à disponibilité pour défaut d'emploi (956, selon nos calculs) et 47,2 % sont en mise à disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (DPPR) (3.340).

Il y a ensuite 21,7 % de ces enseignants « en disponibilité » pour cause de maladie (1.536) ; 14,3 % pour convenances personnelles (1.012) ; 3,1 % pour cause de mission (220) et 0,1 % à cause d'une mesure d'ordre (8).

« La situation la plus fréquente est donc la DPPR à temps plein, quart-temps, mi-temps ou tiers-temps », ajoute la ministre Schyns. « La durée moyenne de mise en disponibilité est de 242 jours sur 10 ans (...) Les mises

en disponibilité représentent globalement, en 2017, un budget de 114.275.232€ ».

38 % D'ENSEIGNANTS EN MOINS...

Cela peut paraître étonnant de constater que plus de 7.000 enseignants ne se trouvent plus devant leur classe, alors qu'ils n'ont pas quitté le métier et ne sont pas encore pensionnés. Ce sont des statistiques qui ont pourtant fondu de 38 % en quelques années à peine.

Vous le lirez, ci-dessous, dans l'interview que nous avait donné, en 2016, Jean Hindriks, professeur de l'UCL et

collaborateur de l'Institut de réflexion Kinera. Il y a, certes, un tout petit peu plus d'enseignants en disponibilité pour cause de maladie, plus ou moins le même

coup moins aussi pour convenances personnelles (65 % de moins et à cause de missions (60 % de moins environ). Une situation qui peut paraître partiellement choquante (on ne parle, évidemment, pas ici des enseignants en DPPR, ni de ceux qui sont malades), alors que l'on parle de métiers en pénurie dans l'enseignement, ou de manque de personnel pour faire de la remédiation.

Jean Hindriks posait déjà la question, il y a deux ans, et François Desquesnes la répète aujourd'hui. « En ce qui concerne votre proposition d'affecter les enseignants concernés par la mise en disponibilité à d'autres

d'une activité autre (disponibilité pour mission spéciale du décret du 24 juin 1996), à une volonté exprimée par le membre du personnel (disponibilité pour convenance personnelle) », explique la ministre. « Il reste donc le cas de la disponibilité pour défaut d'emploi pour laquelle il existe déjà un système de réaffectation mis en œuvre par le biais des pouvoirs organisateurs et des instances zonales, interzonales ou centrales, qui permet aux membres du personnel mis en disponibilité de retrouver une occupation via les réaffectations, remises au travail, rappels provisoires ».

PACTE D'EXCELLENCE

M^{me} Schyns rappelle que, dans le cadre du Pacte d'excellence, « le Groupe Central propose de mobiliser, sous certaines conditions, les enseignants en disponibilité pour l'accueil des enseignants débutants, des services pour l'établissement, de la remédiation, des remplacements de courte durée, etc. ». De son côté, François Bertiaux, chef de groupe du MR (parti d'opposition) au Parlement francophone, nous disait, samedi, que pour l'Inspection des Finances « on a oublié de chiffrer les mises en disponibilité de profs : s'il y a, par exemple, moins d'heures de français dans les futurs horaires, des profs seront « mis en dispo », mais il faudra les payer ». Bref, rien n'est simple... ●

tâches, elle ne sera pas possible dans les cas où la disponibilité est liée à une incapacité de travail (pour maladie), à l'exercice

L'avis de Jean Hindriks (professeur à l'UCL)

« Mieux utiliser les ressources »

Professeur à l'UCL (à l'Economics School of Louvain), Jean Hindriks avait déjà sorti sa calculette en 2016 : pour la Communauté française, 5.312 enseignants étaient alors en DPPR (disponibilités précédant la pension de retraite), 1.486 en congé pour maladie, maternité ou infirmité, 1.037 en défaut d'emploi (alors qu'ils sont « nommés »), 630 en mission, 38 en prestations réduites, 3.005 en « absence pour convenances personnelles ». Un total de 11.508 enseignants nommés qui ne se retrouvent plus devant leur classe.

On vous a expliqué ci-dessus que

cela a baissé pour certains domaines (DPPR, absence pour convenances personnelles, autres missions), pas pour d'autres (maladie, défaut d'emploi)...

MIEUX UTILISER LES RESSOURCES

À l'époque, celui qui travaille également pour l'institut de réflexion Itinera envoyait ce message très sec à la ministre de l'Éducation : « Si on pensait à mieux utiliser les ressources existantes avant de solliciter toujours plus de moyens ? »

Le lancer sur les taux d'encadrement de notre enseignement ne l'amène pas à adoucir sa pensée :

« La Belgique dépense, par élève, deux fois plus que la Pologne pour des résultats moyens à PISA, certes comparables, mais moins de mobilité sociale et plus d'inégalités scolaires. Nous disposons des taux d'encadrement (nombre moyen de profs par élève) les plus élevés de l'OCDE. Ce que l'on sait moins c'est qu'on sous-utilise nos enseignants doublement. D'une part, ceux qui prestent le font avec un volume horaire par semaine plus faible qu'ailleurs. D'autre part, presque 10 % des enseignants ne sont plus disponibles ».

D.S.W.

En plein débat sur la pénibilité des métiers

Oui, enseignant, c'est bien un métier pénible

Vendredi, le gouvernement a défini les bases du mécanisme de pénibilité pour les pensions, qui entrera en vigueur dès 2020. Il autorisera des départs anticipés à la retraite pour les jobs les plus lourds et cette liste devrait être définie avant l'été. Quatre critères sont retenus : les contraintes physiques, l'organisation du travail (en pause, en équipe), les risques de sécurité encourus et les difficultés mentales ou émotionnelles.

Les enseignants peuvent s'attendre à être repris dans la liste des métiers pénibles, même si la question a déjà tendu les relations entre les ministres concernés : Marie-Martine Schyns (Éducation, cdH), d'une part et Daniel Bacquelaine (Pensions, MR), d'autre part. « La réforme ne porte pas préjudice aux enseignants, contrairement à ce que prétend M^{me} Schyns », avait alors assuré M. Bacquelaine lui attribuant 0/10 au passage.

L'intéressée avait répliqué en reprochant au ministre fédéral d'envisager une pension à 65 ou 66 ans pour certains enseignants, là où ils pouvaient encore partir à 55 ans il y a quelques années. Aujourd'hui, les règles ont été durcies et les enseignants ne quittent plus leur école avant 58 ou 59 ans.



Des pistes pour les profs plus âgés. © Vincent Rocher

Pénible, le métier d'enseignant ? Le MR a demandé à son député wallon et communautaire Laurent Henquet (prof pendant vingt ans, puis directeur d'une grosse école namuroise pendant 13 autres années) de répondre à cette question. C'est un « oui » qui barre son étude sans la moindre hésitation.

SOLUTIONS POUR LES 50+

Oui, le métier d'enseignant présente une certaine pénibilité, surtout après 50 ans. Le député a d'ailleurs traduit cela dans une proposition, qui est, elle, toute personnelle : permettre aux enseignants de partir à la pension dès 61 ou 62 ans. Et même à 58 pour les instituteurs et institutrices de l'enseignement mater-

nel qui doivent s'abaisser des centaines de fois par jour. Une proposition qui risque malgré tout de faire grincer les dents d'un certain nombre d'enseignants obligés d'allonger leur carrière de plusieurs années.

Si M. Henquet a fait une proposition en matière de départ à la retraite, il insiste aussi sur l'aménagement de la fin de carrière. « La Fédération devrait dégager des moyens permettant de proposer différentes formules aux profs de plus de 50 ans : avoir moins d'élèves en classe, être à deux enseignants dans la même classe, coacher de jeunes enseignants, renforcer l'équipe administrative, prendre en charge la remédiation, etc. »

D.S.W.

NOTRE EXPERT

« Ce ne sont pas des chiffres qui me choquent »



JONATHAN FISCHBACH
Expert
Enseignement

⇒ Ces 7.000 enseignants qui ne sont plus devant leur classe, qu'est-ce que cela vous inspire ?

Ce ne sont pas des chiffres qui me choquent, d'autant plus qu'ils sont en baisse. Mille personnes en perte d'heures, c'est insignifiant par rapport aux 120.000 enseignants dans nos écoles. Je ne connais pas non plus la raison des congés pour convenances personnelles. Je vois aussi qu'il y a moins de gens qui sont détachés pour d'autres missions, ce qui n'est d'ailleurs pas un scandale en soi. Je peux comprendre que 7.000 enseignants qui ne sont plus devant leur classe, mais qui coûtent à la Fédération, cela perturbe en ces temps d'économies et de pénuries, mais je ne pense pas que la majorité de ces enseignants puissent renforcer le staff, certainement pas les gens malades.

⇒ **Un millier de profs en dispo car ils ont perdu leurs heures, on ne peut rien faire avec eux ?**
C'est sans doute la piste la plus intéressante. On pourrait sans doute leur trouver un projet pédagogique, leur donner du tutorat, etc. Mais je ne suis pas sûr que l'école est en droit d'imposer cela à ces personnes. Elles pourraient, je pense, objecter que ce n'est pas de leur faute si elles ont perdu des heures...

Administrateur d'enseignons.be